

Les nouvelles amendes liées à l'amiante

STEPHAN SCHMIDHEINY.

Les entreprises Anova et Becon doivent verser 90 millions à des familles de victimes américaines.

Stephan Schmidheiny, l'ex-directeur du groupe Eternit, connaît de nouveaux ennuis judiciaires. Suite à une action en dommages-intérêts, les entreprises suisses Anova AG et Becon AG ont été condamnées début juillet devant une cour américaine à payer des indemnités à des familles de victimes de l'amiante pour un montant de 90 millions de dollars. Les deux entreprises, en tant que successeurs du groupe de construction Eternit, actif dans le commerce de l'amiante, devront indemniser onze familles d'ouvriers, victimes du cancer du poumon, a décidé une juge du New Jersey. Ces personnes sont tombées malades en travaillant au sein de l'entreprise de construction Johns-Manville, qui a utilisé de l'amiante jusque dans les années 1980, a estimé le tribunal.

Lors du procès, les avocats des plaignants ont fait valoir que l'entreprise d'investissement Anova Holding AG, que M. Schmidheiny a fondée en partie grâce aux bénéfices réalisés par le commerce de l'amiante, doit être tenue responsable des dommages liés à l'utilisation de l'amiante. Selon le journal allemand *Wochenzeitung (WOZ)*, qui a rapporté la décision du tribunal américain dans son édition d'hier, les entreprises Becon et Anova n'acceptent pas ce jugement. Une porte-parole de M. Schmidheiny, Lisa Meyerhans, a confirmé cette information à l'ats.

Il s'agit d'un jugement interne aux Etats-Unis, qui devrait être maintenant transposé en Suisse, a estimé Mme Meyerhans dans sa prise de position. «Becon et Anova Holding sont convaincues qu'un tel jugement n'est pas valable au regard du droit suisse.» De plus, «Anova et Becon n'ont jamais été actives aux Etats-Unis. Elles n'étaient pas représentées lors du procès et ont découvert la décision du tribunal américain dans les médias», écrit encore la porte-parole.

Stephan Schmidheiny avait déjà été condamné par contumace en Italie à seize ans de prison en février 2012 pour avoir provoqué la mort de près de 3000 personnes, ouvriers ou riverains d'usines du groupe Eternit S.p.a Gènes.

En juin 2013, cette peine avait été alourdie en appel à 18 ans de prison. La Cour d'appel avait également reconnu plusieurs dizaines de millions d'euros de dédommagements aux nombreuses parties civiles. Le jugement n'est toutefois pas encore entré en force.

Le procès en cassation s'ouvrira en effet le 19 novembre devant la Cour de cassation italienne à Rome. La plus haute instance judiciaire transalpine devra rendre son verdict définitif. Stephan Schmidheiny affirmait en mai dernier attendre le verdict avec sérénité. — (ats)

Le modèle a déjà prouvé son succès

CAPITAL-RISQUE. L'idée d'embrayer l'investissement long terme à travers les caisses de pension est au centre d'une relance sans précédent.

STÉPHANE GACHET

Depuis quelque temps, le life sciences suisse est tenu en effervescence par la diffusion quasiment virale d'un white paper (reproduit ici dans son intégralité), intitulé «Fonds suisse pour l'avenir - Préserver la prospérité nationale pour les générations futures». Son auteur fait autorité, Henri B. Meier, surtout connu pour avoir été directeur financier de Roche pendant seize ans. Largement de quoi relancer un débat central pour le développement sérieux du capital-risque en Suisse, en relançant la question du bon usage de l'épargne obligatoire.

Motiver les caisses de pension à consacrer une partie de leurs avoirs au capital-risque paraît un thème ancien et banal, simplement à l'évoquer. C'est en partie vrai, puisque les conditions-cadres ne répondent encore que très partiellement aux besoins de l'invest-

tissement à long, très long, terme, sans espoir de retour avant dix ou quinze ans. Plusieurs motions parlementaires ont déjà été déposées dans ce sens, en 1996 et en 1997, sans aboutir par faute d'une adhésion complète. Même si, sur le principe, investir de manière plus soutenue dans l'innovation et la création de valeur qui peut en résulter paraît unanimement une bonne idée.

Le contexte a visiblement changé et la thématique pourrait enfin déboucher sur une réalisation qui pourrait complètement transformer le capital-risque en Suisse. Une motion demandant l'aménagement des conditions-cadre et la mise en place d'un fonds dédié a été déposée en décembre 2013 par le PDC lucernois Konrad Graber. La motion devrait être traitée cet automne. La grande différence avec les tentatives précédentes est que cette fois l'adhésion semble plus large: l'objet compte 18 cosigna-

taires et, surtout, le Conseil fédéral propose d'accepter la motion. Qu'est-ce qui fait vraiment la différence? Le Zeitgeist n'est sans doute pas étranger à la relance dans des conditions, a priori, très favorables. La thématique doit surtout beaucoup au fait d'être soutenu par Henri B. Meier, économiste, grand pont de l'industrie pharma et du capital-risque orienté sciences de la vie. Il a été directeur financier de Roche. Il a mené une carrière d'administrateur, chez Roche, chez Givaudan, dont il a été président de 2000 à 2005, et dans d'autres entités plus discrètes. Il est encore, entre autres, co-créateur de HBM Bioventures, à Zoug, l'une des entités de capital-risque les plus en vue en Suisse dans le champ des sciences de la vie.

Son white paper n'est que la partie visible la plus récente d'un travail de fond entrepris il y a plus de deux ans et demi. Le point de

départ est la publication d'un ouvrage consacré au marché des capitaux suisses. C'est dans ce cadre qu'Henri B. Meier est frappé par cette simple réalité: la moitié de l'épargne en Suisse est collectée dans des «grands pots», caisses de pension et assurance-vie, dont les investissements sont essentiellement réalisés à court terme et sur de la dette. Il lui vient en tête l'exemple américain, où les caisses de pension investissent à hauteur de 5% dans le capital-risque, avec des effets spectaculaires, dont l'émergence de Silicon Valley, par exemple.

Il lui apparaît alors évident, urgent même, de palier un manquement «catastrophique» pour les prochaines générations avec la mise en place d'une structure nationale. Il pense à une coopérative, à laquelle les quelque 2000 caisses de pension du pays adhèreraient et alimenteraient à hauteur de 1% des entrées de fonds. Selon l'au-

teur, cela entraînerait une prise de risque correspondant à 0,3% de la totalité du capital. L'impact négatif sur les bénéficiaires des caisses apparaît ainsi «négligeable» et très supportable, même sur des durées de plus de dix ans. Le plus déterminant demeure la bonne distribution du risque, très classiquement, à travers un fonds de fonds, lié contractuellement aux caisses de pension. Une structure toutefois impensable dans le contexte actuel, sans un aménagement des conditions-cadre et l'établissement d'un vrai leadership au niveau des caisses de pension. ■

CE QUI EST ENCORE MAL COMPRIS EST L'IMPACT LIMITÉ SUR LES BÉNÉFICIAIRES DES CAISSES DE PENSION. LE RISQUE EST NÉGLIGEABLE. DE L'ORDRE DE 0,3%.

Les enjeux du capital-risque en Suisse

FONDS POUR L'AVENIR.

L'investissement dans de jeunes entreprises est impératif pour développer l'économie.

HENRI B. MEIER*

Après la Deuxième Guerre mondiale, grâce à des équipements de production intacts, la Suisse jouissait dans bien des domaines d'un quasi-monopole (turbines marines Sulzer, centrales électriques BBC). A partir des années 1970, puis de façon accélérée avec le démantèlement du bloc de l'Est, on a assisté à l'apparition de processus de mondialisation tendant vers une délocalisation accrue de la production traditionnelle vers des régions à bas coûts, à savoir les pays en développement et pays émergents d'Asie et d'Amérique latine. En conséquence, les capitaux et les technologies affluent vers ces régions. Certains des pays concernés (Corée, Taïwan, Singapour, Chine, Inde) se hissent aujourd'hui déjà à la pointe du progrès technique. La Suisse, un pays au niveau de coûts élevé et aux ressources naturelles limitées, ne peut résister à cette concurrence mondiale qu'en concrétisant son potentiel d'innovation. Une croissance basée sur un avantage en matière de coûts est impossible face aux nations qui imitent les produits et les processus. D'ici dix à vingt ans, presque tous les produits technologiques de pointe fabriqués en Suisse pourront l'être aussi en Asie. Dès lors, la Suisse ne pourra s'assurer un avenir prospère qu'en sortant du lot grâce à de vraies innovations. Recherche, développement, capital-risque disponible à long terme et entrepreneurs visionnaires, telles sont les conditions indispensables à cet effet.

Richement dotée en universités et instituts de recherche, et donc en compétences spécialisées, la Suisse est fondamentalement un pays at-

trayant pour le développement de nombreuses technologies d'avenir. L'Etat investit une part considérable des recettes fiscales dans la recherche au sein des universités suisses. En résultat, celles-ci se distinguent par des découvertes révolutionnaires, comme en témoigne le nombre élevé des dépôts de brevet. Toutefois, la recherche ne constitue qu'une face de la médaille – l'autre, en fin de compte



LA SUISSE COMPTE PARMIS LES CHAMPIONS EN TERMES DE DÉPENSES (BREVETS, RECHERCHE). MAIS IL RESTE BIEN DES PROGRÈS À FAIRE EN MATIÈRE DE RECETTES (TRANSFORMATION DES IDÉES EN PRODUITS ET SERVICES).

décisive, est le développement de produits commercialisables. Autrement dit: en termes de dépenses (recherche, brevets), la Suisse compte parmi les champions, mais en termes de recettes (transformation des idées en produits et services créateurs de valeur), il y a bien des progrès à faire. Sans compter qu'au niveau des coûts, on observe de premiers signaux d'alerte en comparaison internationale, comme le montre le nombre de chercheurs travaillant en Suisse: il s'est inscrit en recul entre 1998 et 2007, ce qui n'est le cas dans aucun autre pays sauf en Russie.

On observe aussi une érosion potentielle du positionnement international de la Suisse en termes de performance économique. Sur une période de vingt ans, des nations industrialisées occidentales telles que les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et les pays scandinaves ont affiché des taux de croissance supérieurs à ceux de la Suisse. D'autres pays établis réussissent manifestement mieux que le nôtre à maintenir une croissance relativement forte. La Suisse ne cesse donc de régresser en termes de compétitivité internationale et de prospérité relative.

Au cours des dernières décennies s'est par ailleurs installée une faiblesse structurelle inaperçue qui

conduit au déclin: l'épargne abondante du pays n'est plus canalisée directement vers des investissements productifs créateurs de valeur en Suisse. Après la Deuxième Guerre mondiale, avec la mise en place des programmes sociaux, la Suisse a commencé à rediriger progressivement l'épargne vers des véhicules et des catégories de placement imposés par l'Etat, en privant ainsi les entreprises taxables.

Le taux d'épargne global est aujourd'hui supérieur à 30% du revenu national en Suisse. Parmi les pays de l'OCDE, seule la Norvège affiche un taux plus élevé; aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, l'épargne n'atteint même pas la moitié de ce niveau. Or sur l'ensemble de notre épargne nationale, quelque 60% alimentent aujourd'hui des véhicules d'épargne réglementés comme les caisses de pension, d'où il est rare qu'ils trouvent un chemin vers l'investissement directement productif. Si la part de l'épargne nationale allant à l'économie productive se montait encore à près de 90% il y a soixante ans, ce chiffre est tombé à environ 40% aujourd'hui. En vertu de la réglementation, les 60% restants sont investis dans le financement des dettes publiques, dans des lettres de gage, dans des titres de créance, y compris d'entreprises étrangères, et dans des achats d'actions (transferts de propriété) et autres valeurs mobilières - bref, dans des placements prétendument peu risqués (voir la crise de l'immobilier en Suisse au début des années 1990...). Le défi majeur pour le pays est donc de canaliser l'épargne vers les technologies d'avenir créatrices de valeur.

Pour diverses raisons, les institu-

tions «traditionnelles» (banques, caisses de pension, compagnies d'assurance-vie, etc.) ne sont le plus souvent pas en mesure de diriger l'épargne abondante de la Suisse vers des technologies d'avenir hautement productives. (De plus, dix à quinze ans d'incertitude sont insurmontables pour beaucoup d'acteurs en proie à l'obsession sécuritaire qui prévaut aujourd'hui.) De taille relativement modeste par

justifier pendant une décennie des fluctuations de valeur difficiles à apprécier. Afin de résoudre ce problème, nous développons ci-après des mesures. La clé pour des investissements porteurs d'avenir réside dans le capital-risque et les intermédiaires hautement spécialisés qui investissent l'argent des épargnants et des investisseurs dans des projets réellement innovants, susceptibles de créer de la valeur à long terme. Il n'y a pas d'autre solution pour mettre le potentiel des chercheurs et entrepreneurs suisses au service de la préservation de la prospérité nationale. S'agissant des investissements en capital-risque, Israël s'inscrit de loin en position de tête sur les dix dernières années. Les Etats-Unis, la Chine, la Suède, l'Inde et l'Irlande affichent également des statistiques nettement supérieures à la moyenne, alors que celles de la Suisse sont inférieures à la moyenne. Compte tenu de sa pauvreté en matières premières et du niveau élevé de ses coûts, la Suisse doit viser une position de pointe, dans le top 3. Pour permettre à la Suisse d'assurer durablement son avenir, il faut premièrement des organisations très spécialisées qui aient vocation à distribuer du capital-risque de manière professionnelle. Deuxièmement, ces véhicules devront bénéficier de flux financiers suffisants pour créer un pipeline de capital-risque performant en direction des jeunes entreprises innovantes. En effet, les «vraies» innovations – celles qui sont à la pointe du progrès technologique – ne sont pas dénuées d'obstacles: • besoin de financement très élevé (des dizaines de millions de francs); • durée de développement très longue jusqu'à la commercialisation (dix à quinze ans); • forte incertitude jusqu'à ce que l'objectif soit atteint. **SUITE PAGE 10**

* Ex-CFO de Roche et co-créateur de HBM Bioventures

GLOBAL INNOVATION INDEX: la Suisse leader

En 2014, la Suisse occupe une fois de plus la première position dans le classement international de l'innovation. C'est ce qu'annonce le «Global Innovation Index» de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), publié aujourd'hui. L'indice évalue les performances et les capacités à innover de 143 économies du monde entier en se basant sur 81 indicateurs différents. Parmi eux, figurent le nombre de brevets déposés, la qualité des institutions de formation ou le perfectionnement des entreprises. Publié chaque année depuis 2007, ce classement constitue un outil de référence principal pour les dirigeants d'entreprises, décideurs et autres acteurs cherchant un aperçu de l'état de l'innovation dans le monde. Cette année la Suisse reste le leader de l'innovation pour la quatrième année consécutive. Le Royaume-Uni gagne un rang en se positionnant à la deuxième place, suivi par la Suède. Le classement enregistre une nouvelle entrée dans le top 10 avec le Luxembourg en neuvième position. Dans son étude, l'OMPI affirme que les pays d'Afrique subsaharienne montrent des signes encourageants.

CREA: forte croissance pour l'économie romande

Après un redressement d'avril à juin, l'économie romande va connaître une forte croissance au troisième trimestre. Le baromètre conjoncturel du CREA atteindra 100,6 points contre 100,1 par rapport aux trois mois précédents. Au niveau suisse en revanche, la croissance n'évoluera plus de façon aussi spectaculaire. Genève et Vaud sont les deux cantons romands à voir leur indice progresser le plus fortement entre le premier et le troisième trimestre, soit de 1,1 et 1,3 point, indique hier l'Institut CREA d'économie appliquée de l'Université de Lausanne. L'économie valaisanne enregistrera également un écart de production positif au troisième trimestre. Quant à l'économie fribourgeoise, elle passera de nouveau au-dessus de la barre de 100, après être descendue en dessous au deuxième trimestre. L'économie neuchâteloise restera en revanche un peu à la traîne. Elle sera la seule à ne pas pouvoir entrer dans la zone de croissance plus élevée, mais en sera très proche. Au niveau suisse, le baromètre conjoncturel du CREA s'établit à 100,9 points, en hausse de 0,1 point par rapport au deuxième trimestre. — (ats)

MARCHÉ DU TRAVAIL: recul des offres

Les entreprises suisses ont recherché moins de personnel au deuxième trimestre 2014, après le record enregistré en début d'année. L'indice Adecco Swiss Job Market mesurant les offres d'emploi s'est contracté de 7%. En prenant en compte les effets saisonniers, le recul atteint 4%. L'indice, calculé par l'Université de Zurich, reste néanmoins de 11% supérieur au niveau de l'an dernier à pareille époque, a indiqué hier le numéro un mondial du placement en personnel. L'offre d'emploi reste donc importante, relève Adecco. La recherche de main-d'œuvre a progressé dans la finance et dans les professions de bureau. La demande a en revanche reflué pour les postes de direction et dans le secteur de la construction. — (ats)

CONSTRUCTION: hausse des dépenses totales

Les dépenses dans la construction ont augmenté de 1,8% en termes nominaux (+1,2% en termes réels) l'an dernier en Suisse, grâce au bâtiment. Elles ont porté sur un montant total de 63,1 milliards de francs, selon des données provisoires de l'Office fédéral de la statistique (OFS). La part revenant au seul domaine du bâtiment a atteint 47,3 milliards de francs, une somme en hausse de 3,1% par rapport à l'année précédente. Les investissements dans le génie civil ont en revanche reculé de 0,9% pour s'inscrire à 10,6 milliards. — (ats)

ZEW: perspectives économiques détériorées

Les perspectives économiques des analystes financiers pour la Suisse se sont nettement détériorées en juillet. Le baromètre ZEW-Credit Suisse (CS) s'est établi à +0,1 point, contre +4,8 points en juin. Plus de 70% des analystes tablent cependant sur une évolution stable de la conjoncture. L'appréciation de la conjoncture actuelle est également moins bonne, avec +51,2 points, 5,9 points de moins qu'en juin. La proportion d'analystes qui jugent la situation «normale» a augmenté, notent également CS et le ZEW. Les perspectives concernant les taux d'intérêt suisses sont restées inchangées par rapport à juin: 97,6% des analystes s'attendent à des taux stables à court terme. Pour l'inflation en Suisse, la stabilité l'emporte: 19,5% des analystes consultés prévoient une hausse des prix, près de 5% une baisse, 75,6% des prix constants.

FORMATION**LES POINTS SUR LES I: orthographe pour les cadres**

Les cadres supérieurs et dirigeants ayant des difficultés avec l'orthographe peuvent désormais suivre une formation discrète et sur mesure pour combler leurs lacunes. L'institut itinérant «Les points sur les i» a développé un cours de remise à niveau spécialement adapté à l'emploi du temps des responsables d'entreprise. Dispensé individuellement, le cours lancé cet été peut être suivi à des horaires flexibles, y compris les soirs et week-ends. Selon Sylvie Caputo-Weber, responsable du programme de formation, les difficultés orthographiques des dirigeants ne constituent pas un phénomène nouveau mais il devient de plus en plus visible. «Avant il était possible de cacher ces lacunes de manière quasi systématique en faisant passer tous les courriers par des secrétaires ou des assistants. Maintenant, avec les technologies mobiles et l'usage des e-mails comme principal moyen de communication, les dirigeants échangent plus directement, faisant ainsi apparaître leur carence». Ce programme met par ailleurs l'accent sur son caractère confidentiel. «Les cadres sont souvent embarrassés par ces difficultés car on assimile souvent compétence et orthographe. Dans la culture anglo-saxonne cette défaillance n'est pas connotée négativement, mais dans la culture francophone une bonne orthographe est signe de rigueur et compétence».

SUIVE DE LA PAGE 9

La mise en application du Fonds suisse pour l'avenir

Les seuls bailleurs de fonds envisageables sont donc les institutions qui disposent d'avoirs à long terme, les caisses de pension, qui détiennent des avoirs à quarante ans, ou les compagnies d'assurance-vie en étant des exemples typiques.

Aux Etats-Unis, les caisses de pension investissent généralement 5% de leurs avoirs sous forme de capital-risque, et certains fonds de fondations universitaires vont même parfois jusqu'à 50%.

Comme le pourcentage d'épargne soustrait au secteur privé pour alimenter les caisses de pension déclarées obligatoires est nettement inférieur outre-Atlantique, les investisseurs ont davantage de capitaux à disposition.

Afin de canaliser une partie – modeste au départ – de l'épargne obligatoire vers des investissements porteurs d'avenir et à la pointe du progrès technologique, les caisses de pension suisses fédéreront donc leurs ressources réservées pour l'avenir et créeront un véhicule commun spécialisé dans le capital-risque, qui assumera sous leur supervision les tâches et la responsabilité d'un investisseur en capital-risque. Ce Fonds suisse pour l'avenir investira dans des fonds de capital-risque très spécialisés, organisés conformément aux principes de l'économie privée et porteurs d'avenir dans les secteurs technologiques de pointe, comme l'énergie et les technologies vertes, les nouveaux matériaux, la technologie des matériaux, les nanotechnologies, les technologies de l'information, les biotechnologies, la technique médicale, etc.

On peut faire un parallèle, sur le principe, avec les activités des gouvernements américain et israélien sur le marché du capital-risque: aux Etats-Unis, en cas d'engagement d'un investisseur de référence privé, l'Etat prend directement une participation en capital-risque dans la jeune entreprise concernée (Small Business Investment Act). En Israël, l'Etat intervient aussi directement en tant que bailleur de fonds de capital-risque via des partenariats public-privé. Dans les pays asiatiques émergents, l'Etat est le principal bailleur de fonds de capital-risque. En Suisse, où l'Etat n'est pas intervenu directement sur ce terrain mais entrave de tels investissements à grand renfort de prescriptions et de règles (par exemple pour les compagnies d'assurance-vie), cette tâche reviendrait ainsi aux plus grands véhicules de capitaux à long terme, à savoir les caisses de pension (et éventuellement les compagnies d'assurance-vie).

Le Comité d'initiative des caisses de pension suisses crée une société coopérative «Zukunftsinvest» dans laquelle toutes les caisses de pension de Suisse peuvent prendre une participation (part: par exemple 1000 francs). Cette société coopérative mandate ou

créé une société de gestion (SA) chargée d'attribuer les capitaux du Fonds suisse pour l'avenir à des sociétés de capital-risque candidates.

Les caisses de pension commencent par des investissements annuels totalisant par exemple 1% de leurs entrées de fonds la première et seconde année, 2% la troisième année et 3% la sixième année.

Ces investissements sont comptabilisés à part dans les comptes trimestriels et annuels des caisses de pension, à savoir, pendant les dix premières années et en vertu d'une réglementation spéciale, à leur valeur d'acquisition (au bilan) avec explication en annexe selon laquelle il s'agit d'investissements (= dépenses) pendant ces dix premières années. Dès que l'on peut s'attendre à un retour sur investissement, les règles comptables usuelles s'appliquent. Le résultat financier (négligé) des dix premières années n'est pas pris en compte pour déterminer la rémunération des gestionnaires des caisses de pension.

Au bout de douze ans, au vu des expériences faites, on décide des modalités de reconduction de l'investissement annuel pour les années suivantes, avec pour objectif de porter graduellement la contribution à 5%. Cette montée en puissance progressive est nécessaire car il faut former de nombreux professionnels et créer de nouvelles structures (sociétés de capital-risque). Pour les citoyens qui contribuent aux caisses de pension, il existe un intérêt majeur à ce que leurs cotisations servent à créer en Suisse de nouveaux emplois, de nouveaux secteurs d'activité porteurs d'avenir et une vraie valeur ajoutée.

La société de gestion chargée des activités courantes est comparable à un fonds faitier dans le secteur privé. Au cœur de sa mission figurent les décisions d'investissement dans des fonds de capital-risque hautement spécialisés s'engageant dans des secteurs prometteurs pour la Suisse, comme par exemple l'énergie et les technologies vertes, les nouveaux matériaux, la technologie des matériaux, les nanotechnologies, les technologies de l'information, les biotechnologies, la technique médicale, etc.

Ces sociétés de capital-risque se portent candidates auprès de la société de gestion du Fonds suisse pour l'avenir pour obtenir des moyens financiers qu'elles investissent dans de jeunes entreprises prometteuses relevant de leur spécialisation. L'équipe de gestion du Fonds suisse pour l'avenir doit connaître suffisamment la technologie concernée pour pouvoir porter un jugement sur ses perspectives d'avenir. A titre de condition préalable, du capital-risque privé doit participer au financement à hauteur d'un tiers à deux tiers. Un retour sur investissement est prévu dans un délai de dix à quinze ans.

En Suisse, il n'existe que de rares sociétés ou fonds de capital-risque très spécialisés dans les domaines de l'énergie et des technologies vertes, des nouveaux matériaux, des nanotechnologies, des technologies de l'information, des biotechnologies, de la technique médicale, etc. Faute de capital-risque, les sociétés à vocation financière en particulier se sont à nouveau retirées de ce segment.

Dès que l'on saura qu'il existe en Suisse des bailleurs de fonds pour le capital-risque, des sociétés de capital-risque ne tarderont pas à se créer. N'oublions pas toutefois qu'il faudra des années de formation et d'expérience avant qu'un secteur du capital-risque puissant, comparable à celui que l'on connaît aux Etats-Unis, apporte sa contribution à l'économie suisse. Pour que des sociétés de capital-risque puissent prétendre à du capital-risque (qui n'est pas du crédit!) fourni par le Fonds suisse pour l'avenir, elles devront remplir un certain nombre de conditions qui restent à définir.

Parmi les principales mesures d'accompagnement visant à rediriger l'épargne vers des investissements porteurs d'avenir et créateurs de valeur via le Fonds suisse pour l'avenir figurent des mesures fiscales. Le capital-risque ne doit pas être désavantagé:

- pas de droit de timbre sur l'émission d'actions de capital-risque;
- report fiscal des pertes jusqu'à vingt ans pour la société de capital-risque;
- les bénéficiaires, que les sociétés de capital-risque ne commencent généralement à engranger qu'au bout de dix à vingt ans, pourront être répartis sur l'ensemble de la durée de développement aux fins de l'impôt sur les bénéficiaires. Ce régime s'appliquera aussi aux gestionnaires et aux jeunes entreprises concernées;
- l'organisation des centres de transfert de savoir et de technologie des universités, qui bénéficient d'une aide de l'Etat, sera revue. Par souci d'efficacité des mesures, il conviendra de privilégier des formes d'organisation indépendantes permettant le financement de plans d'affaires. Seule une forme d'organisation indépendante peut générer une concurrence entre les centres, laquelle accroît le rendement et donne ainsi naissance à des instruments performants de promotion de l'innovation. Dotés de moyens initiaux appropriés, ces centres pourraient financer des plans d'affaires, puis vendre la propriété intellectuelle de l'université aux jeunes entrepreneurs les plus offrants. En cas de succès, et donc notamment

sous la condition que l'université concernée mène des recherches axées sur la pratique, le financement des plans d'affaires serait remboursé par les créateurs d'entreprise. L'autofinancement des centres de transfert serait ainsi assuré. Notons une nouvelle fois ici que les dépenses publiques élevées en matière de recherche et développement ne profitent à la population que si elles sont sources d'innovation. S'il n'y a pas de transfert, et donc pas de transformation des idées en produits commercialisables sur le marché, ces dépenses se perdent dans les sables.

Une obsession sécuritaire fallacieuse a eu pour effet de drainer l'épargne vers des structures collectives assorties de promesses formelles de rendement. Or ces promesses ne peuvent être respectées que si l'économie assure la création de valeur nécessaire. La Suisse vit toujours sur les privilèges du passé, qui ont pourtant rapidement commencé à disparaître après la chute du Mur de Berlin. Comme les coûts y sont élevés, la Suisse doit investir dans l'avant-garde du progrès technologique.

Le secteur privé, et surtout les grands groupes pharmaceutiques suisses, investissent des montants importants en recherche et développement, mais seulement dans leurs domaines spécifiques. Par le biais des universités et des hautes écoles, une part importante du produit des impôts est investie dans la recherche. Mais pour la phase de développement précédant la commercialisation, les diplômés des universités suisses et les jeunes entrepreneurs en quête de capital-risque prennent le chemin de la Silicon Valley, de Tel Aviv ou de l'Inde, parce que la Suisse ne dispose pas d'un cadre institutionnel et fiscal qui permette de mettre à disposition suffisamment de capital-risque – alors même qu'elle affiche des taux d'épargne record!

La Suisse, dont les faiblesses structurelles sont pourtant manifestes, ne prépare pas assez son avenir. D'autres pays en revanche s'en préoccupent, parfois depuis un bon moment déjà (Etats-Unis: Small Business Investment Act; Israël: partenariats public-privé; fonds souverains asiatiques).

Le Fonds suisse pour l'avenir a pour mission de préserver la prospérité nationale pour les générations futures. Il permettra aux caisses de pension suisses de mettre leurs ressources en commun pour créer une organisation d'un professionnalisme exemplaire qui vise à rediriger l'épargne vers des investissements d'avenir, directement productifs et à la pointe du progrès technologique. ■

LA SUISSE – DONT LES FAIBLESSES STRUCTURELLES SONT POURTANT MANIFESTES – NE PRÉPARE PAS SUFFISAMMENT SON AVENIR. D'AUTRES PAYS S'EN PRÉOCCUPENT DAVANTAGE.